



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-03
décrétant une dépense de 1 248 592 \$ et
un emprunt de 1 248 592 \$ pour la
construction d'un nouveau bâtiment de
service et d'un bâtiment accessoire au
camping municipal

Règlement numéro 2024-03

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis désire construire un nouveau bâtiment de service et un bâtiment accessoire au camping municipal;

ATTENDU QUE le camping municipal est situé sur le lot 5 206 473 appartenant à la municipalité de Piopolis.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 août 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu unanimement,

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à procéder à **la construction d'un nouveau bâtiment de service et d'un bâtiment accessoire au camping municipal** selon l'estimation des coûts préparée par la firme Moreau Architectes ainsi que l'estimation détaillée préparée par Emmanuelle Fredette, greffière-trésorière, en date du 13 août 2024, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B » incluant les frais, taxes nettes et les imprévus.

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 248 592 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 1 248 592 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement

imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Piopolis, ce _____ 2024.

Peter Manning
Maire

Emmanuelle Fredette
Greffière-trésorière

Avis de motion : 13 août 2024
Projet de règlement : 13 août 2024

Adoption du règlement : _____ 2024
Avis de demande d'approbation référendaire : _____ 2024
Certificat de conformité : _____ 2024
Entrée en vigueur : _____ 2024

ANNEXE A

Estimation pour approbation de l'architecte

Projet: **Municipalité Piopolis**
Bâtiment d'accueil du Camping municipale
109 Chemin de la plage

No. de projet: **2023-067**
Date: **13 août 2024**

ESTIMÉ POUR APPROBATION

DIVISIONS	ARCHITECTURE	GÉNIE	TOTAL
1 - EXIGENCES GÉNÉRALES			
Mobilisation et démobilisation	5 000,00 \$	6 065,00 \$	
Délimitation de chantier; clôture; roulotte et toilettes		3 510,00 \$	
Machinerie de construction	5 000,00 \$		
Conteneurs (2)	1 700,00 \$		
			21 275,00 \$
2 - AMÉNAGEMENT DES LIEUX			

Démolition:

Bâtiment d'accueil principal		14 560,20 \$
Bâtiment d'accueil secondaire		9 579,78 \$
Cabanon	1 360,00 \$	
Équipements mobiles	Propriétaire	
Installations méc. et élect.		
Cloture section bâtiment Kayak et réinstallation	2 350,00 \$	

Excavation et remblai - Bâtiment principal

Excavation murs; dalle		5 445,00 \$
Pompage de la nappe à 16" de profondeur		2 200,00 \$
Excavation pilastres		947,20 \$
Remblais pierre nettes 20mm		973,86 \$
Remblai MG-112		18 003,85 \$
Remblai MG-20		3 429,36 \$
Base de béton maigre sous les semelles du bâtiment		6 134,94 \$
Drain agricole 4" avec géotextile		1 336,40 \$
Conduite d'aqueduc 25mm diam.		1 028,40 \$
Conduit sanitaire 150mm diam.		1 714,00 \$
Conduite pluviale 300mm diam.		3 600,00 \$
Branchement des conduites		2 288,64 \$
(Place)		18 900,00 \$

Excavation et remblai - Bâtiment kayaks

Excavation		4 173,75 \$
Pompage de la nappe à 16" de profondeur		1 100,00 \$
Remblais pierre nette 20mm		555,10 \$
Remblai MG-112		3 701,07 \$
Remblai MG-20		3 515,09 \$

ESTIMÉ POUR APPROBATION

DIVISIONS	ARCHITECTURE	GÉNIE	TOTAL
Drain agricole 4" avec géotextile		781,28 \$	
Conduites aqueduc 25mm diam.		761,04 \$	
Conduite sanitaire		761,04 \$	
Branchement des conduites		762,88 \$	
Paysage			
Terrassement (gazonnement)		1 200,00 \$	
Aménagement des talus pour système de récupération d'eau		10 000,00 \$	
Structure du stationnement (0-1/2" avec géotextile)		10 671,00 \$	
Nouveau fossé et profilé		8 185,50 \$	
Réservoir de captation d'eau de pluie			
Excavation		1 431,00 \$	
Dalle de béton		1 375,00 \$	
Remblai pierre nette 20mm		427,50 \$	
Remblai existant réutilisé		1 000,00 \$	
			144 252,88 \$

ESTIMÉ POUR APPROBATION

DIVISIONS	ARCHITECTURE	GÉNIE	TOTAL
------------------	---------------------	--------------	--------------

3 - BÉTON

Bâtiment principal

Pilastre		700,00 \$	
Semelles		10 400,00 \$	
Dalle sur sol		9 487,50 \$	
Trottoir		3 300,00 \$	

Bâtiment kayaks

Dalle sur sol		13 365,00 \$	
---------------	--	--------------	--

37 252,50 \$

4 - MACONNERIE

Bâtiment principal

Maçonnerie - Pierre sur murs extérieures	22 250,00 \$		
--	--------------	--	--

22 250,00 \$

5 - MÉTAUX

0,00 \$

6 - BOIS ET PLASTIQUE

Bâtiment principal

Fermes de toit		5 300,00 \$	
Poutres de bois extérieur		3 600,00 \$	
Colonnes de bois extérieur		3 200,00 \$	
Ancrages colonnes		1 200,00 \$	
Fixations colonne/poutres		1 200,00 \$	
Murs extérieurs en 38mm X 140mm	8 285,00 \$		
CP 19mm sur le toit et 16mm sur les murs	9 800,00 \$		
Linteaux	2 475,00 \$		
Fouurrures 1" x 3"	15 225,00 \$		

Bâtiment kayaks

Fermes de toit		3 500,00 \$	
Poutres de bois extérieur		1 200,00 \$	
Colonnes de bois extérieur		800,00 \$	
Ancrages colonnes		300,00 \$	
Fixations colonne/poutres		300,00 \$	
Murs extérieurs en 38mm X 140mm	3 500,00 \$		
CP 19mm sur le toit et 16mm sur les murs	6 800,00 \$		
Linteaux	650,00 \$		
Fouurrures 1" x 3"	4 795,00 \$		

72 130,00 \$

ESTIMÉ POUR APPROBATION

DIVISIONS	ARCHITECTURE	GÉNIE	TOTAL
-----------	--------------	-------	-------

7 - ÉTANCHÉITÉ ET ISOLATION

Bâtiment principal

Membrane sur le toit	5 400,00 \$
Isolant R12 et R20 (murs extérieurs)	3 290,00 \$
Isolant R40 (toit)	3 675,00 \$
Isolant rigide HD 160 (fondations)	8 450,00 \$
Isolant rigide Isoclad (murs extérieures)	6 090,00 \$
Isolant rigide Iso R+ (plafond)	3 575,00 \$
Pare-vapeurs (murs et sous dalle)	920,00 \$
Revêtement en acier sur le toit MAC-1 (incluant moulures)	28 000,00 \$
Revêtement en bois Maibec sur les murs extérieurs	13 775,00 \$
Soffite et fascias en aluminium	9 995,00 \$
Dalles et gouttières	4 590,00 \$

Bâtiment kayaks

Membrane sur le toit	1 980,00 \$
Isolant R20 (murs extérieurs)	1 385,00 \$
Isolant R40 (toit)	900,00 \$
Isolant rigide HD 160 (fondations)	850,00 \$
Pare-vapeurs (plafond, murs et sous dalle)	2 225,00 \$
Revêtement en acier sur le toit MAC-1 (incluant moulures)	13 860,00 \$
Revêtement en bois Maibec sur les murs extérieurs	7 700,00 \$
Soffite et fascias en aluminium	1 425,00 \$
Dalles et gouttières	750,00 \$

118 835,00 \$

8 - PORTES ET FENÊTRES

Bâtiment principal

Porte extérieure commerciale en aluminium	10 350,00 \$
Portes extérieures en acier isolé	3 000,00 \$
Portes intérieures en acier	6 000,00 \$
Installation de la quincaillerie	1 500,00 \$
Fenestration - Thermos et cadres en aluminium	19 600,00 \$
Vitrage intérieur trempé	2 625,00 \$

Bâtiment kayaks

Portes de garage	10 000,00 \$
Portes extérieures en acier isolé	3 000,00 \$
Installation de la quincaillerie	300,00 \$
Volet roulant	3 000,00 \$

59 375,00 \$

ESTIMÉ POUR APPROBATION

DIVISIONS	ARCHITECTURE	GÉNIE	TOTAL
------------------	---------------------	--------------	--------------

9 - PRODUITS DE FINITION

Bâtiment principal

Gypse 5/8" type X, Mold Tough, plâtré	14 470,00 \$
Insonorisant - Rockwell AFB	6 950,00 \$
Plafond (gypse Mold Tough)	9 000,00 \$
Couvre-sol - Époxy antidérapant (Expert 3G)	16 000,00 \$
Céramique murale avec plinthe et membrane	33 225,00 \$
Peinture: Murs, plafonds et portes	6 155,00 \$

Bâtiment kayaks

Revêtement de type panneaux de PVC	6 160,00 \$
Plafond Revêtement de type panneaux de PVC	2 880,00 \$

94 840,00 \$

10 - PRODUITS SPÉCIAUX

Bâtiment principal

Partitions de toilettes et d'urinoirs	6 100,00 \$
Bancs de douche en bois	3 040,00 \$
Bancs de douche ADA	1 300,00 \$
Accessoires de salle de bain	13 555,00 \$
Miroirs	2 795,00 \$

26 790,00 \$

11- ÉQUIPEMENTS

0,00 \$

12 - AMEUBLEMENTS

Bâtiment principal

Accueil	9 300,00 \$
Vanités	2 880,00 \$
Cuisinette	5 040,00 \$
Bureaux	2 760,00 \$
Buanderie	3 500,00 \$
Conciergerie	2 400,00 \$

Bâtiment kayaks

Accueil	9 300,00 \$
---------	-------------

35 180,00 \$

ESTIMÉ POUR APPROBATION

DIVISIONS	ARCHITECTURE	GÉNIE	TOTAL
13 - INSTALLATIONS SPÉCIALES			0,00 \$
14 - ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE			0,00 \$
15 - MÉCANIQUE			
Bâtiment principal et kayaks			
Plomberie		73 000,00 \$	
Ventilation		30 650,00 \$	
			103 650,00 \$
16 - ÉLECTRICITÉ			
Bâtiment principal et kayaks			
Distribution et Éclairage		58 250,00 \$	
			58 250,00 \$
SOUS-TOTAL	424 210,00 \$	369 870,38 \$	794 080,38 \$
Contingence ING: 15% (conception, chantier)		55 480,56 \$	55 480,56 \$
Contingence de chantier 7,5% (architecture)	31 815,75 \$		31 815,75 \$
Frais Généraux, entrepreneur 10%	45 602,58 \$	42 535,09 \$	88 137,67 \$
Administration et profits 4%	20 065,13 \$	18 715,44 \$	38 780,57 \$
Allocation inflation construction 2%	10 433,87 \$	9 732,03 \$	20 165,90 \$
TOTAL	532 127,33 \$	496 333,50 \$	1 028 460,83 \$
TPS 5%	26 606,37 \$	24 816,68 \$	51 423,04 \$
TVQ 9.975%	53 079,70 \$	49 509,27 \$	102 588,97 \$
TOTAL COÛT CONSTRUCTION	611 813,39 \$	570 659,44 \$	1 182 472,84 \$



Par: Isabelle Marceau pour :

Richard Moreau architecte

ANNEXE B

MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

Estimation détaillée des coûts de construction d'un nouveau bâtiment de service et d'un bâtiment accessoire au camping municipal

Exigences générales	21 275 \$
Aménagement des lieux	144 253 \$
Matériaux	131 633 \$
Étanchéité et isolation	118 835 \$
Portes et fenêtres	59 375 \$
Produits de finition et spéciaux	121 630 \$
Ameublement	35 180 \$
Mécanique et électricité	161 900 \$
Frais généraux, administration et profits	126 918 \$
TOTAL DES TRAVAUX	920 999 \$
Imprévus (10 %)	92 099 \$
Honoraires (10 %)	92 100 \$
TOTAL DÉPENSE	1 105 198 \$
Taxes nettes (0.49875)	51 294 \$
Frais de financement (10%)	92 100 \$
TOTAL EMPRUNT	1 248 592 \$



Emmanuelle Fredette
Greffière-trésorière
13 août 2024